

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

**Les cours se déroulent de 8h00 à 17h30.**

**Tous les élèves, sauf les étudiants, ont généralement cours de 8h30 le lundi à 17h le vendredi.**

### TRANSPORTS :

Une navette spéciale pour le lycée existe le lundi et le vendredi (trajet LYCÉE-SNCF) : Lundi départ Gare 7h55 et 8h55 et vendredi départ Lycée 16h15.

Le lycée est desservi par les Transports Urbains Lavallois (arrêt dans l'enceinte du lycée du lundi au vendredi). L'internat est ouvert du lundi au vendredi.

#### **Les Transports Urbains Lavallois (TUL):**

Le lycée est aussi desservi par 3 lignes dont l'arrêt est proche du lycée « Jaunaie\* » :

- la **ligne B** (*Technopolis* ↔ *Jaunaie*\*) depuis la gare SNCF ou la Gare TUL (centre ville)
- la **ligne C** (Pavement ↔ *Jaunaie*\*) depuis la gare TUL (centre ville)
- la **ligne E** (Halage ↔ *Jaunaie*\*) depuis la gare TUL (centre ville)

\*modification possible au 1<sup>er</sup> septembre. Renseignements auprès des TUL directement ([numéros utiles ci-dessous](#))

Les horaires et le plan du réseau sont affichés près des BVS.

Pour les Demi-pensionnaire, un TUL spécial part du centre ville à **7h36** et dépose les élèves au niveau du rond point du self tous les jours. Le soir le bus part à **17h45** de ce même rond point sauf le mercredi. Les titres de transport sont à demander auprès des TUL directement ou sur internet : <https://www.tul-laval.com>

#### **Les bus :**

- L'ensemble du **département** est couvert par le réseau Pégase (réseau d'autocars du conseil général de la Mayenne) :  
02 43 53 66 53 33

[N° Utiles : TUL : 02 43 53 00 00 / Gare SNCF Laval : 02 43 56 86 21](#)  
[Info horaires SNCF : 3635 / Gare routière : 02 43 53 13 67 ou \[paysdelaloire.ter.sncf.com\]\(https://paysdelaloire.ter.sncf.com\)](#)

Pour les demandes d'aide aux transports, il faut s'adresser directement au Conseil Départemental de la résidence de l'élève.

### TARIFS :

Les **élèves**, garçons et filles, peuvent bénéficier des régimes **d'internat, de demi-pension ou d'externat**. A titre indicatif, le prix est de **1632 €/an** pour **les internes**, de **650 €/an** pour **les demi-pensionnaires** et de **1305 €/an** pour **les internes-externés (réservé aux étudiants)**. Des remises sont accordées pour les périodes de stage.

Pour quelques **étudiants**, possibilité d'avoir une chambre sur l'établissement sur demande écrite. Attribution selon critères sociaux.

**Tarifs** : chambre double 100 euros

### ÉQUIPEMENTS :

Depuis la rentrée scolaire 2006 le Conseil Régional accorde une subvention au lycée pour **l'acquisition des équipements** (Vêtements de travail, bottes, ...) demandés pour les 2 ans de formations des **filières professionnelles et technologiques** : seconde professionnelle, Bac Pro, Bac Technologique, BTS.

### SERVICE SANTÉ :

L'infirmerie se situe au château. Deux infirmiers assurent à tour de rôle l'accueil du lundi au vendredi.

## **BOURSES :**

### **BOURSES ENSEIGNEMENT CYCLE SECONDAIRE AGRICOLE**

#### **Classes de seconde générale et technologique ou professionnelle :**

Vous devez obligatoirement faire une demande de bourse auprès de votre collège d'origine à compter du mois de Mars pour la rentrée 2020, et nous fournir la notification d'attribution ou de rejet de bourse que vous recevrez courant juin (à joindre dans le dossier d'inscription).

#### **Classes de première et de terminale :**

Si vous venez d'un établissement agricole ou de l'éducation nationale et que vous étiez boursier, vous devez fournir la notification de bourse visée par le Chef de l'établissement fréquenté en 2019/2020.

*Les élèves venant d'un autre établissement et titulaires d'une bourse au mérite doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat, dès la rentrée.*

#### **Élèves venant d'une 3<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole ou d'un CAPA et entrant en seconde ou première :**

Fournir la notification de bourse de l'année scolaire 2019/2020.

#### **PAIEMENT DES BOURSES (Secondaire)**

Pour les élèves internes et demi-pensionnaires, les bourses attribuées sont déduites chaque trimestre des frais de pension. Pour les élèves externes, elles seront versées sur le compte de la famille.

### **BOURSES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Les étudiants doivent en faire la demande sur le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr), après création du Dossier Social Étudiant (DSE) suite à l'inscription Parcoursup.

**PS :** La gestion des demandes de bourses départementales est assurée par les services compétents du Conseil Départemental de votre Département (lieu de domiciliation).

## **LIVRES :**

Pour l'ensemble des classes du Lycée, les ouvrages sont mis à disposition gratuitement pour l'année scolaire par l'établissement, grâce à une subvention du Conseil Régional des Pays de Loire. Ils doivent impérativement être recouverts afin d'être restitués dans le meilleur état possible à la fin de l'année scolaire. La distribution se fait à la rentrée et la restitution en fin d'année.

## **RÉSULTATS AUX EXAMENS :**

Avec au total **219 candidats reçus sur 250 présentés**, soit un pourcentage de **89 %**, les résultats du Lycée Agricole de Laval se maintiennent au dessus des moyennes nationales.

## **ÉQUITATION : (tarifs appliqués sur l'année scolaire 2019/2020)**

La **pension pour un cheval d'élève est possible**, dans la mesure des places disponibles. Le tarif de base de l'écurie intérieure est de 335 € par mois. (Voir Claire DUFEU, directrice de l'atelier hippique)

**Option facultative Hippologie-Équitation:** Trimestre 1 : 190 euros /Trimestre 2 : 190 euros /Trimestre 3 : 84 euros – 3 séances d'essai en Septembre : 45 euros

**Section sportive Équitation:** Coût : Visite médicale / Trimestre 1 : 253 euros / Trimestre 2 : 253 euros / Trimestre 3 : 182 euros + engagements (de 15€ à 20€)

## LES CONSEILLERES PRINCIPALES D'EDUCATION, LES SURVEILLANTS ET ASSISTANTS D'EDUCATION

Les bureaux de la vie scolaire sont ouverts:

- Lundi de 8h30 à 18h00
- Mardi au Jeudi de 8h00 à 18h00
- Vendredi de 8h00 à 17h00

Ils accueillent les élèves pour retards, absences, documents administratifs, bulletins, contacts avec les familles. Ils assurent le suivi des élèves : discipline, problèmes personnels, orientation. Ils gèrent :

- les inscriptions au CDI, en salle info.
- Le passage à l'infirmerie.
- L'emploi du temps et ses modifications.

Ils organisent la vie à l'internat et suivent les activités périscolaires.

### L'INTERNAT:

Un **trousseau** est demandé aux élèves internes pour le couchage : couvertures ou couette, draps, traversin, cadenas.

#### CONDITIONS MATERIELLES

Une caution de 100€ est demandée lors de l'inscription

## LA SEMAINE D'UN INTERNE AU LYCEE AGRICOLE DE LAVAL

Bagagerie ouverte pour dépôt et retrait des valises

**Lundi** : 8h00 à 9h25 - 17h30 à 18h / **Vendredi**: 7h à 8h - 12h à 13h - 15h à 16h

### **Du lundi au vendredi**

- o 18h à 19h : Secondes, 1<sup>ère</sup> et Terminales
  - o Temps libre au foyer, étude en chambre, étude en salle, salle info, CDI, option ou activité Alesa
- o 18h30 à 19h30 :
  - o Dîner (roulement programmé des groupes par niveaux classes)
- o 20h à 21h15 : Etude en chambre pour les classes de 1<sup>ères</sup> et Terminales, soit en salle soit dans les chambres pour les secondes.
- o 21h15 à 21h45 : détente, douche ou accès salle de travail (pause 21h15 -21h30)
- o 22h : coucher – extinction des lumières

### **Mercredi après-midi :**

Sortie libre si autorisation de 12h45 à 18h45 pour toutes les classes (pointage obligatoire 15 min avant l'heure de passage au self) - Pour les élèves interdits de sortie, un pointage chaque heure entre 13h30 et 18h45 est obligatoire au bureau vie scolaire.

L'accès au dortoir le mercredi après-midi se fera de 16h à 18h45 : Pour les terminales, une clef pourra être remise à la demande d'un élève de la chambre qui sera responsable de l'ouverture, de la fermeture et du retour de la clef au bureau vie scolaire.

Chaque élève a la possibilité de rentrer chez lui le mercredi soir sous réserve que la vie scolaire en soit informée dès le lundi. Cette autorisation peut être ponctuelle ou annuelle ; elle ne permet pas de réduction de pension.

Participation possible animation Alesa sur inscription et selon les activités proposées.

**TOUS LES ELEVES DU LYCEE AGRICOLE DE LAVAL ONT LA POSSIBILITE D'ADHERER (COTISATION UNIQUE DE 32 €) à :**

- L'**ALESA** (Association des Lycéens Etudiants Stagiaires et Apprentis)

- L'**Association Sportive**

**ALESA**

A travers leur association, les élèves pourront découvrir de nombreuses activités culturelles, dans le cadre de clubs encadrés ou autonomes :

**Arts visuels, billard, théâtre, chant, lecture-écriture, percussion, musique, jeux de société, danse, photo...**

Ils pourront également organiser quelques sorties : **Patinoire, cinéma, théâtre...**

et soirées à thèmes : **Halloween, Noël, fin d'année...**

Les enseignants d'éducation socioculturelle coordonnent la gestion de cette association.

**ASSOCIATION SPORTIVE**

Grâce à l'association sportive du lycée les élèves auront la possibilité de pratiquer, dans le cadre de l'UNSS, différentes activités sportives tout au long de l'année scolaire telles que : Football, volley-ball, basket-ball, hand-ball, tennis de table, badminton, cross...

Les enseignants d'EPS en assurent l'animation, le mercredi après-midi.



**POUR NOUS CONTACTER :**

**LYCEE AGRICAMPUS DE LAVAL  
321 RTE DE ST NAZAIRE  
CS 81319  
53013 LAVAL CEDEX  
TEL : 02-43-68-24-93  
legta.laval@educagri.fr**